



## NOUVEAU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

A l'issue du scrutin du 15 mars dernier, le Conseil Municipal a été renouvelé pour le mandat 2020-2026. Il est ainsi composé de 9 hommes et 6 femmes, de 7 conseillers sortants et de 8 nouveaux entrants.

### ➔ COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL

- GASSMANN Vincent, Maire
- THEVENOT Jean-Pierre, 1<sup>er</sup> Adjoint
- BOURQUARD Chantal, 2<sup>ème</sup> Adjointe
- DIEFFENBACHER Cyril, 3<sup>ème</sup> Adjoint
- WININGER Christian
- BEZILLE Didier
- ASTGEN Denis
- BARBAS Laëtitia
- HERBELIN Philippe
- CALLERANT Anne-Laure
- MODENA Lucas
- KANMACHER Michel
- LANGELLIER Aurore
- HENN Sandra
- JARY Alexandra



En complément les 3 adjoints se sont vus confier les délégations suivantes :

- Jean-Pierre THEVENOT (1<sup>er</sup> Adjoint) : urbanisme et environnement ;
- Chantal BOURQUARD (2<sup>ème</sup> Adjointe) : affaires sociales, personnes âgées, cadre de vie et fleurissement ;
- Cyril DIEFFENBACHER (3<sup>ème</sup> Adjoint) : affaires scolaires, patrimoine, bâtiments communaux et vie associative.

### ➔ COMMISSIONS COMMUNALES

Le Conseil Municipal a en outre décidé de créer différentes commissions de travail pour la durée du mandat :

- Commission « Administration générale, finances, fiscalité »
- Commission « Voiries, cadre de vie, espaces verts et fleurissement »
- Commission « Environnement, développement durable, forêts, chemins ruraux, chasse et pêche »

- Commission « Patrimoine, infrastructures communales, vie associatives, loisirs, journée citoyenne et animation »

Deux autres commissions, qui ont vocation à exister quelques mois, viennent enrichir celles listées ci-dessus :

- Commission « réhabilitation du Centre Jean Barthelemy » chargée de proposer les contours du projet de réhabilitation et de remise aux normes du Centre Jean BARTHOMEUF
- Commission « regroupement pédagogique intercommunal et gestion syndicale » chargée de travailler à tous les aspects de la mise en œuvre du regroupement pédagogique intercommunal et du syndicat intercommunal des affaires scolaires avec Montreux-Vieux (statuts, mutualisation, organisation des transports, etc.)

## ECOLE

### ➔ FONCTIONNEMENT SUITE A L'EPIDEMIE COVID-19

L'école Jacques-Yves Cousteau avait donc fermé à partir du 9 mars 2020 en raison de l'épidémie. Dès cette date, l'équipe enseignante a mis en place la continuité pédagogique avec le suivi de la progression des élèves à distance. Pendant le confinement, à compter du 17 mars, l'équipe a cependant gardé une activité avec l'accueil des enfants des personnels dits prioritaires face à la crise. Notre école a servi de pôle pour les écoles de Chavannes-sur-l'Etang, de Montreux-Vieux et de Montreux-Jeune. Ainsi 8 enseignants et les 3 ATSEM de la commune ont permis d'accueillir ces enfants sur des horaires étendus entre 6h30 et 20h.

Depuis le 18 mai, les cours ont progressivement repris leur droit avec la rentrée des CM2 le 18 mai, les CP le 25 mai et les autres niveaux le 2 juin. Cette reprise s'est accompagnée de règles sanitaires strictes. Ainsi, au moment du départ en grandes vacances, la quasi-totalité des enfants avaient retrouvé le chemin de l'école pour quelques jours au titre de l'année scolaire 2019-2020.

Le Maire et ses Adjoints adressent tous leurs remerciements à l'équipe enseignante, aux ATSEM et au personnel communal pour leur implication totale et leur adaptation permanente dans cette période si particulière.

### ➔ DEPARTS

Nous profitons également de cette lettre d'information pour vous informer de différents départs dans l'équipe enseignante :

- Denis KUSTER (directeur de l'école depuis 2 ans) et son épouse Tania
- Silvana PICCI qui était revenue dans notre école depuis la rentrée 2015
- Remziye ERTUGRUL, employée de la commune en tant qu'ATSEM depuis 2009

Nous les remercions chaleureusement pour l'énergie et l'implication dont ils ont toujours fait part pour faire bien vivre l'école. Nous leurs adressons tous nos meilleurs vœux de réussite dans leurs nouveaux projets.



### ➔ REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL

A compter de la rentrée du 1<sup>er</sup> septembre prochain, une nouvelle ère démarrera avec la mise en marche d'un regroupement pédagogique intercommunal (R.P.I.) avec la commune de Montreux-Vieux. Ce RPI rassemblera environ 160 élèves répartis en 7 classes sur les deux écoles. Mme Nicole DARCO, actuelle directrice de l'école de Montreux-Vieux, en assurera la direction. 4 classes seront présentes à Chavannes-sur-l'Etang et 3 classes à Montreux-Vieux. Un service de transport fonctionnera le matin, le midi et le soir.

## Répartition des classes

### Chavannes-sur-l'Etang

Grande section : 20 élèves  
CE2 : 23 élèves  
CM1 : 26 élèves  
CM2 : 28 élèves  
**TOTAL : 97 élèves**

### Montreux-Vieux

Petite et moyenne sections : 23 élèves  
CP : 20 élèves  
CE1 : 20 élèves  
**TOTAL : 63 élèves**

## Horaires d'école à Chavannes-sur-l'Etang (lundi, mardi, jeudi et vendredi)

	Accueil enseignants	Début de la classe	Fin de la classe
Matin	8h10	8h20	11h50
Après-midi	13h20	13h30	16h00

## Horaires d'école à Montreux-Vieux (lundi, mardi, jeudi et vendredi)

	Accueil enseignants	Début de la classe	Fin de la classe
Matin	8h20	8h30	11h50
Après-midi	13h20	13h30	16h10

## Horaires de bus

- Matin : **départ du bus pour Montreux-Vieux à 8h15**
- Fin de matinée : **arrivée du bus en provenance de Montreux-Vieux à 12h**
- Début d'après-midi : **départ du bus pour Montreux-Vieux à 13h15**
- Fin de journée : **arrivée du bus en provenance de Montreux-Vieux à 16h20**

## INCIVILITE ET NUISANCES NOCTURNES

Devant l'augmentation des nuisances (bruits nocturnes, amoncellements de déchets, défécation, etc.) depuis la fin du confinement, notamment dans la zone du cimetière et du terrain de sport attenant, et suite aux réclamations de plus en plus nombreuses en Mairie, **un arrêté municipal visant à régler les rassemblements de personnes et la consommation d'alcool a été pris.**

Ainsi jusqu'au 31 août 2020, tout rassemblement de 2 personnes ou plus portant atteinte à la sécurité, à la tranquillité ou à la salubrité publique (nuisances sonores, souillures, dépôts de déchets, etc.), ainsi que la consommation d'alcool, **sont interdits de 21h30 à 7h.**

Les lieux suivants sont concernés par le présent arrêté municipal :

- Abords du cimetière : chemins d'accès, parking et terrains de sport attenants ;
- Parking du Centre Jean Barthelemy, 6 rue de Bellefontaine, à l'exception des jours où la salle est louée à un tiers ou utilisée pour une manifestation ;
- Parking de l'école ;
- Aire de jeux située en face du n°13 de la rue de Bellefontaine ;
- Abribus situé au niveau du n°1 de la rue de Bellefontaine ;
- Etang communal de la Belle-Île et Maison des Etangs, à l'exception des jours où la salle est louée à un tiers ou utilisée pour une manifestation.





### Stationnement au niveau du cimetière en zone bleue

De plus, les règles de stationnement au niveau du cimetière vont changer avec l'instauration d'une zone bleue. **Le stationnement sera ainsi limité dans la durée à 30 minutes.** Le stationnement et l'arrêt le long des chemins d'accès au cimetière (à partir de l'église et depuis le Val de Boulieu) sont interdits.

La signalisation appropriée sera mise en place dans les prochains jours.

Enfin il est rappelé que, depuis plusieurs années, la circulation des véhicules est interdite aux abords du cimetière entre 22h00 et 5h00.

## SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS – ACCUEIL EN MAIRIE

A compter du mois de septembre, le service des impôts des particuliers assurera un accueil de proximité avec une permanence une demi-journée par mois en Mairie de Chavannes-sur-l'Étang.

**Les premières dates sont les jeudis 3 septembre, 1<sup>er</sup> octobre, 5 novembre et 3 décembre entre 13h00 et 16h00.**

Pour prendre rendez-vous avec l'agent des Finances Publiques qui sera présent à cette occasion, il vous suffit de contacter le Service des Impôts des Particuliers d'Altkirch :

- par téléphone au 03 89 08 90 73 ;
- sur internet (espace particulier du site [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr))

N'hésitez pas à solliciter ce nouveau service de proximité...



[impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)

un site de la Direction générale des Finances publiques

## FERMETURE ESTIVALE DE LA MAIRIE

La Mairie sera fermée pour les congés estivaux **du lundi 10 août au mercredi 26 août 2020 inclus**. En cas d'urgence ou de besoin, un numéro d'astreinte sera tenu par le Maire ou ses Adjointes. Merci de composer le 06 61 37 78 07.



### Mairie de Chavannes-sur-l'Étang

9, rue de Bellefontaine  
68210 Chavannes-sur-l'Étang

☎ 03 89 25 23 99  
✉ [mairie@chavannes-etang.fr](mailto:mairie@chavannes-etang.fr)  
🌐 [www.chavannes-etang.fr](http://www.chavannes-etang.fr)

### Horaires d'ouvertures du secrétariat :

Lundi, Mardi, Jeudi : 10h00 – 12h00 et 14h00 – 16h00  
Vendredi : 10h00 – 12h00 et 14h00 – 19h00